



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

La société DOMAC déclare que le produit mentionné ci-dessous :

GROUPE ELECTROGÈNE DEF 2000 i / GK2000is

est conforme aux exigences des directives européennes suivantes :

2006/42/CE : sécurité machines

2014/35/UE : sécurité électrique basse tension

2016/1628/UE : Emissions polluantes

2014/30/UE : Compatibilité électro magnétique

2000/14/CE : Emissions sonores

2011/65/UE et 2015/863 : DEEE et ROHS concernant les substances dangereuses proscrite

et évalué selon les normes applicables en vigueur suivantes :

EN ISO 8528-13 : 2016 : Groupes électrogènes entraînés par moteurs alternatifs à combustion interne – sécurité

ISO 8528 (1 à 8) : 2016 : Groupes électrogènes à courant alternatif entraînés par moteurs alternatifs à combustion interne

ISO3744 : 2010 : Détermination des niveaux de puissance acoustique

EN 55012 : 2007/A1 : 2009 : Véhicules, bateaux et moteurs à combustion interne - Caractéristiques de perturbation radioélectrique - Limites et méthodes de mesure pour la protection des récepteurs extérieurs

EN 61000-6-1 : 2007 : Compatibilité électromagnétique

Réf	Procédure de mise en conformité à la directive 2000/14/CE : annexe VI. Références de l'organisme notifié :	Puissance assignée COP	Niveau de puissance acoustique mesuré LWAm :	Niveau de puissance acoustique garanti LWAg :	Numéros de lots
DEF 2000i	TUV Rheinland LGA products GmbH Tillystrabe 2 - 90431 Nürnberg - Organisme notifié n°0197	1,8 kW	90	92	202101000 à 202312999

Dossiers techniques disponibles
auprès de Monsieur Patrice LE PONNER

Vierzon 22/04/2021

Philippe BORIES

Président Directeur Général - Chairman and managing director

importé par :



DOMAC
53, route de Foëcy - ZI des Forges
18100 VIERZON - France



Made in PRC